

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Il y a dans tous les pays industriels une recrudescence du chômage. En Allemagne la situation est terrible. — Les causes de la crise viticole. — Le Congrès socialiste a défendu la collaboration, mais le groupe socialiste de la Chambre continue à la pratiquer.

Une crise de misère passe sur le monde. Nous nous la représentons mal parce qu'elle s'exprime à notre esprit par l'intermédiaire de sèches et froides statistiques sous lesquelles nous avons de la peine à nous figurer l'humaine et pitoyable réalité !... Essayons tout de même d'en donner quelque idée !...

Dans tous les pays industriels, on signale une recrudescence de chômage. L'Amérique ne fournit pas de précisions, mais on sait qu'elle est durement frappée et que les usines débouchent par masses énormes les ouvriers !

En Angleterre, il y avait en avril dernier 1.100.000 chômeurs inscrits. Il y en a maintenant tout près de 1.500.000.

En Allemagne, la situation est effroyable. En décembre dernier le *Moniteur Officiel du Travail* enregistrait 2.900.000 chômeurs. Le 17 janvier, on en comptait 3.300.000. Chiffre qu'il faut multiplier par trois ou quatre si l'on veut mesurer exactement l'importance de la population atteinte, puisque autour de chaque chômeur il y a des personnes vivant — si on peut dire — de sa misère, portant sa misère de leur misère. Cela représente donc, pour la seule Allemagne, une population de sans travail égale à peu près au quart de la population française !...

Le *Vorwärts* observe justement que cette énorme masse de miséreux, étant comme supprimée de la consommation, freine de tout son poids sur la production. Les acheteurs manquant, on fabrique moins. Le travail se ralentit, puis s'arrête. De proche en proche la paralysie gagne d'autres usines et le chômage étend chaque jour ses ravages sur de nouvelles couches de la population.

Nous citons des chiffres, mais il faut penser que derrière ses chiffres il y a des hommes malheureux, des femmes qui souffrent ! Comment ces misérables ne deviennent-ils pas des désespérés ?...

Notre confrère parisien, Paul Lenglois s'est rendu dans le Midi pour faire une enquête sur la crise dont se plaignent les départements grands producteurs de vins.

Il a été étonné. Dès son arrivée à Cahors, le problème a pris un aspect tout autre que celui sous lequel l'avaient vu jusqu'alors ses yeux de Parisien. Là haut, parbleu, il est toujours facile de sourire en hochant la tête : « ...ils nous rament ces méridionaux ! « Nous payons pourtant leur vin assez cher ! »

Mais il ne s'agit pas de rire. La chose est grave. On le comprendra, écrit-il, quand on saura que « si les prix tombaient au-dessous de ceux actuellement pratiqués, des milliers d'ouvriers, de petits propriétaires, de vigneronnes, de commerçants, seraient les uns sans emploi, les autres accablés d'une ruine que les banques ne veulent pas prévoir ! »

Alors, notre confrère a étudié la question en se renseignant sur place et sur pièce. Le fait est celui-ci : le même vin, acheté bon marché au propriétaire, est revendu cher au consommateur. Pourquoi ?

Les raisons sont nombreuses : transports trop chers, intermédiaires trop nombreux, mouillages trop abondants, Amérique trop sèche, etc., etc. Et le résultat c'est que l'hectolitre de bon vin payé 80 francs à Narbonne est vendu 250 francs à Paris !...

Voilà, en résumé, la situation d'où résulte une double exploitation : celle du producteur et celle du consommateur. Le 29 décembre dernier, on a voté des dispositions législatives sur lesquelles les vigneronnes fondent de grandes espérances.

Souhaitons, pour tous, qu'elles ne soient pas trompées.

La vie parlementaire a repris son train que l'absence de M. Tardieu et de M. Briand avait quelque peu ralenti. Les grandes commissions ont été reconstituées. Elles ont réçu leurs bureaux, à peu près sans changement. On va pouvoir en mettre un coup pour la discussion du budget qu'il faut envoyer au Sénat avant les idées de Mars !...

En attendant, le renouvellement de l'Etat-major parlementaire ne peut manquer de nous inspirer un simple et bienveillant commentaire...

Il y a eu, ces temps derniers, un Congrès socialiste qui fit quelque tapage dans le monde politique. On y discuta plusieurs jours pour aboutir à la solennelle déclaration que le parti socialiste ne voulait rien savoir du gouvernement bourgeois et ne pouvait avoir avec lui d'autres rapports que ceux d'une guerre déclarée sans trêve et sans merci.

Bien ! Voilà une attitude ! Elle est bête, mais elle est catégorique. C'est stupide, mais c'est franc !...

Seulement, voyons un peu ce qu'il advient dans la pratique de cette intransigeance superbe et de ce hautain défi !

Qui donc a été élu Président de la Chambre ? C'est M. Ferdinand Buisson, un socialiste ! — Qui donc a été élu Président de la Commission des Affaires Etrangères ? C'est M. Paul-Boncour, un socialiste ! — Qui donc est élu Rapporteur du Budget de l'Aéronautique Militaire et Civile ? C'est M. Renaudel, un socialiste !...

Est-ce là cette opposition systématique, intransigente et péroratoire qu'on nous avait annoncée et promise ? Et que feraient donc, grands Dieux, les socialistes si au lieu de se vouloir les ennemis du pouvoir bourgeois ils acceptaient d'en être les collaborateurs ?

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

EXAGÉRATIONS

Il faut bien le dire, le mystère Gaby Deslys n'a nullement troublé l'opinion publique. A Marseille peut-être deux camps se sont formés — deux camps pacifiques qui ne rappellent pas, même de loin, ceux de l'Affaire. Mais il est vraisemblable que même si l'on avait démontré que la danseuse déjantée était originaire de Hongrie, les Marseillais ne seraient pas descendus dans la rue, sauf pour aller au café comme d'habitude. Je n'ai pas entendu rapporter que les défenseurs de la thèse hongroise — lesquels sont de purs Phocéens — aient été accusés de trahir ainsi leur ville. Bref, l'orgueil local ne s'est pas soulevé, et si sept cités se disputent Homère, on ne peut pas ajouter que deux pays se disputent Gaby Deslys !

Heureuse indifférence, tout à l'honneur de ceux qui la professent ! Félicitons nos contemporains de réserver leur émotion pour autre chose, de ne pas se passionner pour les mystères du théâtre et les secrets des danseurs. L'un de ces derniers, parait-il, et des plus sympathiques, réserve dans un coin caché de sa demeure un couple à son amie défunte. Nous osons préférer, s'il en est ainsi, qu'il ne le fit pas publier. Car cet auctel n'est plus du tout secret à présent et de personnes malintentionnées pourraient même trouver à cette « révélation » un arrière-goût de cabotinage.

Au fait, quelque admiration que l'on ait pour leur art et quelque amitié que l'on professe pour leur personne ne trouvez-vous pas que ces bons artistes deviennent parfois un peu encombrants ?

Gaby Deslys était charmante et ses amis ne le sont pas moins. Mais tout de même ces espèces de dédications à propos d'un procès d'héritage, c'est-à-dire de gros sous, deviennent agaçants. La pauvre fille n'était pas, après tout, un génie. D'aucuns assurent même qu'elle ne dut sa notoriété qu'à la fantaisie d'un jeune monarque déchu. Ce n'est pas assez pour qu'on lui élève des statues ni qu'on la transforme en une madone.

Aussi bien, tout ce bruit fait autour d'elle tombe à faux. On suit avec curiosité le procès engagé, on s'amuse à découvrir l'énigme de son état-civil, comme on lit un conte ou un roman. Mais personne n'en perd le boire et le dormir. La chose ne deviendrait vraiment passionnante que si un grand poète — mais y en a-t-il un aujourd'hui ? — consacrait à la petite danseuse déçue des strophes aussi belles que celles de Musset à la Mailbran — qui était du reste une artiste d'une autre race. En attendant, personne ne s'ennuie outre mesure, et c'est en somme fort bien ainsi.

Informations

A la Chambre

La Chambre reprend la discussion du budget de l'Air. M. Brocard parle de l'organisation générale de notre aviation militaire, qui, dit-il, ne répond plus aux besoins des temps présents.

M. Eynac, ministre de l'Air répond aux divers orateurs. Il expose la situation de notre aviation. Des réformes ont été apportées qui dans deux ans donneront toute satisfaction. Il souligne l'importance de la nouvelle organisation du contrôle et montre les garanties qui sont prises avant de passer à la construction industrielle en grande série.

M. Eynac fait connaître les grandes lignes aériennes commerciales et dit que nos liaisons seront poursuivies jusqu'au Congo en 1930 et à Madagascar en 1931.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Au Sénat

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. Bonnet de Pailleret, sénateur de la Lozère.

Le Sénat procède à l'élection des membres de la Haute-Cour.

Votants 178 ; suffrages exprimés 159 ; majorité absolue 80. M. René Renoult, qui a obtenu 153 voix, est élu vice-président.

Le Président proclame les résultats du scrutin pour la nomination de la commission d'instruction de la cour de justice : Nombre de votants, 170 ; suffrages exprimés 164 ; ont obtenu : MM. Penancier, 161 voix, élu ; Arnaud Calmel, 158 voix, élu ; Alfred Grand, 156 voix, élu ; Louis Martin, 155 voix, élu ; Monservin, 154 voix, élu ; Antony Ratier, 153 voix, élu ; Lemarié, 152 voix, élu ; Louis Martin, 151 voix, élu. — Retenue : 145.

Le Sénat discute le projet de modification de la loi sur les assurances sociales. Après intervention de M. Loucheur, le projet est voté.

Le mandat des députés

La commission sénatoriale chargée de procéder à l'examen de la proposition de loi, qui porte à six ans, avec renouvellement partiel, la durée du mandat des députés, s'est réunie hier sous la présidence de M. Jeanneney (Haute-Saône). A la majorité de 8 voix contre 5, elle décide de proposer au Sénat de s'en tenir au *status quo* et de maintenir la durée du mandat à 4 ans.

Le contre-projet de M. Raoul Péret

Le contre-projet relatif aux Assurances sociales élaboré par M. Raoul Péret, de concert avec la Fédération nationale de la Mutualité, sera soumis à l'examen du groupe sénatorial de la Mutualité. Au cours de la réunion qu'il tiendra, des précisions seront apportées au groupe sur ce contre-projet.

Le sommet du Puy-de-Dôme

Le conseil général du Puy-de-Dôme s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de M. Clémentel, sénateur, pour examiner la situation créée par la nouvelle licitation de la montagne du Puy de Dôme, qui doit avoir lieu devant le tribunal civil de Clermont.

Le docteur Marcombes, député, après avoir fait l'historique de la question, a demandé que l'assemblée, par un vote unanime, décide le rachat de la parcelle 86. A l'unanimité, le conseil général a voté un crédit de 172.000 francs à cet effet.

En Espagne

Les officiers et hommes de troupe du 1^{er} régiment d'artillerie, qui avaient été emprisonnés lors des soulèvements militaires de l'année dernière et dont la remise en liberté avait été ordonnée par le nouveau gouvernement, sont arrivés à Madrid. Ils ont été longuement acclamés par la foule madrilène.

En Allemagne

Les chefs des partis politiques allemands se sont rendus au palais de la chancellerie pour prendre connaissance d'un rapport traitant des négociations de la Sarre, et de l'accord de liquidation avec la Pologne.

Les ministres Curtius et Moldenhauer, de même que M. von Hoessa, ambassadeur d'Allemagne à Paris, assistaient à cette conférence.

Le docteur Curtius a demandé aux chefs des partis gouvernementaux de ne pas compromettre le sort du plan Young en le séparant de l'accord polonais.

En Russie

On annonce qu'un des plus terribles massacres d'officiers, qui se soient produits depuis les premiers jours de la Révolution rouge, vient d'avoir eu lieu en Russie soviétique.

On déclare que l'O. G. T. U. a opéré des exécutions en masse parmi les anciens officiers de marine restés en Russie, mais ne servant pas dans la flotte soviétique.

On manque encore de détails sur ce massacre, mais des centaines d'hommes

auraient été mis à mort, et leurs parents vivant à Riga font dire des messages de *requiem* pour le repos de leur âme.

Dans l'Inde

Une grève de cheminots du grand réseau péninsulaire indien a commencé. Le personnel de ce réseau comprend 120.000 cheminots, mais il est probable qu'une grande partie refusera d'obéir aux ordres du Syndicat, malgré les menaces de ce dernier de se livrer à des représailles contre les « jeunes » lorsqu'ils aura obtenu son indépendance.

D'autre part, on annonce que pour la première fois dans l'histoire de l'Inde, M. Hosseini, balayer, et par conséquent « paria », a été élu membre du Conseil législatif du Bengale.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort du Ministre des travaux publics d'Italie, M. Bianchi.

— Les Soviets du district de Dawidowka (Ukraine) ont fait exécuter douze paysans ukrainiens pour opposition à la réforme agraire.

— La disparition du général russe Koutepoff reste toujours mystérieuse. Les recherches faites par la police sont sans résultats.

— Une boulangère, Mme Sorges, 32 ans, demeurant à Monteton, canton de Seyches (Lot-et-Garonne) a été étranglée par son garçon boulanger, nommé Guéguen, 31 ans, qui s'est suicidé.

— Un planeur que le pilote Lindberg essayait entre Bakarsfield et Los Angeles s'est écrasé sur le sol. Lindberg n'a pas eu de mal.

— Mme Marchand, femme du gouverneur du Cameroun français, vient de mourir à la suite d'une intoxication causée par une mine accidentelle.

NOS ÉCHOS

Le « clartéisme ».

Encore une ! Encore une école littéraire.

Dadaïsme, surréalisme, populisme, etc., etc., nous en avions pourtant un joli choix, pour nous en tenir aux dernières en date.

Mais le nécessaire, l'urgence du « clartéisme » se faisait évidemment sentir.

Le « clartéisme » est une protestation contre « l'hermétisme rebutant, l'obscurité baltaine, l'opacité voulue ». Qu'est-ce que Mallarmé et Valéry, par exemple ? Des artistes subtils sans doute, mais pour esthètes, snobs et bibliophiles. Leurs ouvrages ne sont qu'une « curieuse expérience de laboratoire littéraire ».

Bon ! Le « clartéisme » sait au moins quels ennemis il veut tuer.

Mais si, comme il le proclame, « son nom est tout un programme », ce qu'il est facile de lui accorder, comment entend-il surtout l'appliquer ?

Il exigera avant tout, paraît-il, « le respect de la langue et de la syntaxe ».

Voilà qui va bien et qui, par le temps qui court, est nouveau.

Autrement dit, le « clartéisme » veut qu'on écrive en français.

Mais pourquoi diable, en se baptisant lui-même, ne commence-t-il pas par en donner l'exemple ?

Incroyable mais vrai.

La toute récente visite à Paris des maires de 120 communes du Bas-Rhin vient de faire constater une fois de plus par quelles méthodes d'obscurantisme on a monté les esprits contre la France.

Un Alsacien qui vit une partie de l'année à Paris racontait à un sénateur, au cours de la réception du Luxembourg : « J'ai été quelque peu stupéfait d'entendre plusieurs de mes compatriotes me dire à la gare où j'étais allé les attendre : « Alors, les églises de Paris sont fermées ? » Je les ai conduits aussitôt à Notre-Dame et, comme je les sais très méfiants, pour qu'ils ne croient pas qu'on avait gardé seulement ce vieux monument, je les ai menés à Saint-Ambroise, dans le XI^e, puis à l'église de Belleville.

Quand ils ont vu que, même dans ces quartiers populaires et socialistes, la fréquentation des églises était aussi libre et aussi calme que chez eux, ils m'ont dit : « Comme on nous avait trompés ».

Cette ignorance, après douze ans, est quelque peu attristante, mais elle est plus facile à vaincre que la mauvaise foi. Des voyages comme celui de ces jours derniers font plus que de longs discours.

L'argument irrésistible.

Grande querelle dans le Landerneau littéraire sur le format du livre français. Une nouvelle école préconisait l'adoption d'un nouveau format se rapprochant le plus possible du livre anglais ou allemand.

La sagesse a prévalu : on gardera le format français, commode, pratique et plaisant.

Cette victoire fut assez malaisément

LES CONTEURS DE CHEZ NOUS

KARASSE

— Vraiment, demandai-je à Vania, il y avait tant de loups qu'on veut bien nous le dire dans votre Sainte Russie ?

— N'en doutez pas. Mais aujourd'hui on en rencontre beaucoup plus encore : je pense aux bolchevicks. Quant au loup tout court et tout cru que vous ne voyez plus guère en France, que dans la cage dorée d'un conte de Perrault ou d'une fable de La Fontaine, il vit, survit, sévit — il survit malgré les famines et les chasses, il sévit par bandes sur la steppe et dans la forêt. J'ai forcé l'ours dans sa fosse d'hiver un peu partout et jusque dans la région du Baïkal, j'ai tué dans l'Ossurik des tigres plus féroces et plus forts que le tigre royal : ni l'ours, ni le félin ne m'ont donné une émotion comparable en violence, en angoisse, et... en *crescendo* à celle que j'éprouvai voilà... voilà quarante ans. J'en avais treize. Il faut dire que c'était ma première peur — et mon premier amour.

Depuis longtemps, je rêvais de patinage à voile sur le Dnieper. Nos aînés en faisaient des récits enfiévrés. La plus élégante compagnie s'y donnait rendez-vous. Et c'était, sur l'imminence des glaces, des journées de frisson, de vertige et de flirt.

Mon père nous emmena, ma cousine et moi. Tania avait onze ans. Jamais le ciel ne fut aussi bleu, la neige. Mon père avait alors un admirable cheval arabe fin, souple, nerveux, tout lustré de force et moiré de lumière, qui répondait au nom de Karasse. Je dis : répondait car, au moindre appel, il accourait avec un hennissement court et joyeux comme un rire.

Imaginez l'enchantement de cette journée auprès de Tania ! Quelques amis plus grands que nous et plus habiles voulurent diriger nos premières glissades. Mon père, quatre ou cinq fois, nous prit avec lui. C'était un « as » du patin, comme vous dites que Mallarmé et Valéry, par exemple ? Des artistes subtils sans doute, mais pour esthètes, snobs et bibliophiles. Leurs ouvrages ne sont qu'une « curieuse expérience de laboratoire littéraire ».

Bon ! Le « clartéisme » sait au moins quels ennemis il veut tuer. Mais si, comme il le proclame, « son nom est tout un programme », ce qu'il est facile de lui accorder, comment entend-il surtout l'appliquer ?

Il exigera avant tout, paraît-il, « le respect de la langue et de la syntaxe ».

Voilà qui va bien et qui, par le temps qui court, est nouveau.

Autrement dit, le « clartéisme » veut qu'on écrive en français.

Mais pourquoi diable, en se baptisant lui-même, ne commence-t-il pas par en donner l'exemple ?

Incroyable mais vrai. La toute récente visite à Paris des maires de 120 communes du Bas-Rhin vient de faire constater une fois de plus par quelles méthodes d'obscurantisme on a monté les esprits contre la France.

Un Alsacien qui vit une partie de l'année à Paris racontait à un sénateur, au cours de la réception du Luxembourg : « J'ai été quelque peu stupéfait d'entendre plusieurs de mes compatriotes me dire à la gare où j'étais allé les attendre : « Alors, les églises de Paris sont fermées ? » Je les ai conduits aussitôt à Notre-Dame et, comme je les sais très méfiants, pour qu'ils ne croient pas qu'on avait gardé seulement ce vieux monument, je les ai menés à Saint-Ambroise, dans le XI^e, puis à l'église de Belleville.

Quand ils ont vu que, même dans ces quartiers populaires et socialistes, la fréquentation des églises était aussi libre et aussi calme que chez eux, ils m'ont dit : « Comme on nous avait trompés ».

Cette ignorance, après douze ans, est quelque peu attristante, mais elle est plus facile à vaincre que la mauvaise foi. Des voyages comme celui de ces jours derniers font plus que de longs discours.

tents d'être côte à côte, grisés et nous fermions les yeux. Les gretots tintaient comme en rêve. C'était la berceuse du bonheur.

Une brusque inquiétude nous éveilla. Quelque chose d'étrange se passait. Karasse accentuait son train et mon père se retournait, les sourcils froncés. L'envie nous prit de regarder aussi en arrière... L'étendue blanche sous un ciel d'acier déjà brunissant ; au loin quelques points noirs en grenaille qui grossissaient et se multipliaient à vue d'œil. Le visage contracté, mon père exhortait son cheval ; il lui parlait d'une voix grave, amicale, scandée, qui pressait la mesure et le battement des foulées.

Un souffle sauvage enveloppa tout à coup le traîneau. Les poings serrés, tandis que Tania se cachait la tête, je voulus regarder en face le malheur qui venait. Et je vis, à moins de cent mètres, des yeux de feu, des museaux tendus, des gueules ouvertes, les loups armés de crocs et de faim. Ils gagnaient sur nous.

N'ayez pas peur, dit mon père. Il venait de se tourner, dos au cheval, pâle, arc-bouté, terrible, la carabine épaulée. Un coup claqua sec, grêle, menu qu'un autre suivit, puis un autre. Ce fut un égrenement. Il se fit d'abord deux ou trois remous.

Mais rien ne rompa plus l'atroce furie de la poursuite. Les morts roulaient, franchis en plein élan, les blessés se ruèrent plus féroces. Il y avait là soixante bêtes à quelques mètres, à quelques secondes de nous.

Mon père, ses cartouches épuisées, saisit sa carabine par le canon à deux mains, prêt à s'en servir à la façon d'un bûcheron et d'un faucheur.

J'aurais voulu être robuste et fort, moi aussi pour me battre à ses côtés et sauver Tania.

Tout à coup, il cria, farouche, et sa voix nous fit peur. Mais déjà il nous avait arraché de notre place pour nous mettre à la sienne.

Tiens les rênes, Vania, commande-t-il, tiens-les hautes et raidis-toi.

Je ne vis plus que Karasse emporté dans un élan fou, Karasse dont les flancs battaient, dont le poil moussait sous le cuir du harnais. On entendait le halètement des loups. Ils nous tenaient.

Brusquement, une rouge leur nous enveloppa, une âcre fumée nous prit à la gorge, plissa nos yeux.

Mon père, couché à l'arrière du traîneau, venait de mettre le feu à notre couverture et voici qu'il la secouait violemment devant les loups. Eblouie, épouvantée, criblée de flammèches la bande ralentit, se creusa parmi des grondements rauques...

Depuis une heure et demie Karasse menait un train d'enfer. Tiendrait-il longtemps ? J'essayai de regarder en arrière. Mon père n'agitait plus que deux morceaux de braise, qui brûlaient sa chair.

Un sourd roulement nous tira de cette horreur. Nous traversions le pont de bois qui commandait l'entrée du domaine. Des serviteurs accouraient. Vingt flambeaux faisaient danser dans la vaste cour des ombres fantasmagiques. Ma mère tremblante et radieuse, nous couvrait de baisers, Tania et moi. Quant à mon père, les mains tuméfiées, il pleurait un genou en terre, près de son cheval mort.

Léon LAFAGE.

obtenue, et c'est à M. Jules Bertaut que l'on doit le triomphe final par un argument de bon sens.

Tenez, dit-il, j'ai quatre livres dans les deux poches de mon pardessus, est-ce que vous pourriez en faire autant en augmentant les formats ?

Mais, comme aurait pu répondre Gavroche, il n'y a qu'à faire agrandir les poches.

Ne chicanons pas. L'argument était bon puisqu'il a fait triompher une bonne cause.

A la Conférence.

Nous n'avons pas à Londres de pire ennemi que M. Grandi, plénipotentiaire italien.

Suffit-il de rappeler que M. Grandi possède fort bien notre langue et qu'il fait volontiers étalage de son érudition ? Eh bien, c'est en anglais, langue qu'il connaît à peine, qu'il a fait son discours inaugural de la Chambre des Lords.

Sa phobie contre tout ce qui est français va si loin qu'ostensiblement, au dîner offert par le Lord maire, il refusa les vins français qu'on lui proposait.

Sont-ce là les fameuses consignes de M. Mussolini ?

Avouons que les procédés sont risibles et grotesques et, comme dirait M. Briand qui aime les à-peu-près, Grandi n'en sort pas « grand ».

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Touring-Club de France

LE QUERCY A L'HONNEUR

Nous avons sous les yeux le numéro de février, qui vient de paraître, de « la Revue du Touring-Club de France », publication qui s'est récemment transformée d'une façon très artistique et qui compte plusieurs millions de lecteurs en France et à l'étranger. Ce numéro intéressera particulièrement les Quercynois. Il contient, en effet :

1° un important article sur « les Monuments de Cahors », dû à la plume de notre très distingué collaborateur et ami, Eugène Grangé, président du Syndicat d'Initiative et délégué départemental du Touring-Club. Cet article est illustré de magnifiques images en héliogravure. — Voilà une magnifique et productive publicité.

2° le palmarès du « Concours de la Gare fleurie », organisé par le Touring-Club d'accord avec les grandes compagnies de chemins de fer. Les gares du Lot ont particulièrement brillé dans cette compétition. Nous avons plaisir à constater qu'en ce qui concerne le réseau d'Orléans, sur 58 récompenses accordées, 8 reviennent à notre département. Voici l'extrait du palmarès en ce qui nous touche de près :

Prix d'honneur, de 600 francs et une médaille de bronze : *Cieurac*, classé le premier du réseau.

Premier prix : *Parnac*.

Première mention : *Montvalent*.

Deuxième mention : *Lamolhe-Fénelon, Rocamadour, Soturac-Touzac, Luzech, le Pigeon*.

Nos compliments aux chefs de station dont les soins et le goût sont ainsi mis en vedette.

3° Enfin la Revue rappelle l'attribution par le Conseil d'administration d'une médaille de bronze à M. Contios, meunier à Boisse (Lot) avec la mention suivante :

« M. Contios, propriétaire du dernier moulin à vent qui tourne encore dans le Lot, a fait des efforts « soutenus pour le conserver en état « et en assurer la marche. »

Votes de nos Députés

Sur le renvoi à la suite de l'interpellation de M. Cachin concernant la grève de Belfort, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Delpont.

Contre : M. Lacombe, M. Cabridens, M. Delpont.

La Chambre a voté le renvoi par 306 voix contre 274.

Compatriote

M. le Docteur Pezet, des troupes coloniales, à Conakry, est nommé au grade de médecin principal, de 1^{re} classe.

M. Rouyer, capitaine de la Garde républicaine à Rodez, est nommé à Lyon pour exercer le commandement d'un groupe de pelotons mobiles. Nos félicitations à nos deux compatriotes qui sont originaires de Larnagol.

Gendarmerie

M. Lacombe, des Arques, élève gendarme à Montbrison, est nommé gendarme et affecté dans le département de la Drôme.

Dans les P. T. T.

M. Dupuy, commis aux bureaux de tri du Nord est nommé à Cahors.

Mme Souille, dame employée à Gailiac, est mutée à Cahors.

Mlle Fabre, dame employée à Cahors, est mutée à Gaillac.

Postes

M. Cabridens, facteur enregistrant à la gare d'Assier est nommé à Angerville (Seine-et-Oise).

Sous-officiers de carrière

Dans la liste des sous-officiers admis dans les corps des sous-officiers de carrière, au cours du 4^e trimestre 1929, nous relevons les noms des sergents Casablanca, Bally et André, du 16^e tirailleurs sénégalais.

Assurances sociales

Affranchissement des déclarations adressées par la poste, aux services départementaux. — En vertu d'un décret du 31 janvier 1930, les déclarations adressées par la poste aux services départementaux des assurances sociales, en vue de l'immatriculation, seront, jusqu'au poids de 50 grammes, valablement affranchies avec un timbre de 0 fr. 25, à la condition de porter en suscription la mention « Assurances Sociales, Immatriculation ».

Le tarif normal demeure applicable à ces correspondances lorsque le poids du pli dépasse 50 grammes.

Affectation des jeunes gens appartenant à une famille nombreuse

Avec le service d'un an, il n'existe plus aucune dispense et il s'ensuit que tous les soldats, quelle que soit leur situation de famille, accompliront 12 mois de service. Les familles nombreuses étant celles qui supportent les plus lourdes charges militaires, nous demandons qu'on examine la possibilité d'exempter de l'envoi en Afrique du Nord les jeunes soldats appartenant à une famille d'au moins cinq enfants.

Aux Planteurs de Tabac

LA PRIME DE CRU EST AUGMENTÉE

Voici une nouvelle qui va faire plaisir aux planteurs de tabac. M. de Monzie vient de recevoir de M. le Ministre des finances (Direction du Contrôle financier) une lettre où il est écrit :

« Vous avez bien voulu me demander d'envisager le relèvement de la prime de cru attribuée aux tabacs de la variété Nijberk cultivée dans le département du Lot. « J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de porter de 75 à 105 francs la prime de cru pour le Nijberk et de 105 à 135 francs la prime de cru du tabac corsé cultivé dans le département du Lot... »

Nous sommes heureux de porter à la connaissance des planteurs de tabac cette nouvelle qui est pour eux une réelle amélioration.

THÈSE DE DOCTORAT sur Cahors

Je viens de lire l'esquisse ou « Position » d'une thèse qui va être soutenue en Sorbonne par une élève de l'Ecole Nationale des Chartes :

« La langue de Cahors depuis le début du XII^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e siècle. »

C'est un travail de linguistique des plus ardu qu'a préparé, l'an dernier, à notre bibliothèque, Mlle Suzanne Dohelmman, licenciée ès lettres. Cette élève, paléographe des plus distinguées, se propose, nous dit-elle, d'étudier, d'après les chartes originales, la langue parlée du moyen âge.

Si, au XII^e siècle, il n'y a pas de documents pour Cahors, par contre, le XIII^e en fournit de très abondants. Nous apprenons, en outre, que, après le premier quart du XIV^e siècle, le provençal n'est plus guère employé dans les chartes. Mais le *Te Igilur*, un des trésors de la Bibliothèque de Cahors, a permis à Mlle Dohelmman d'étudier à fond la langue dominante des registres municipaux, et d'appuyer cette étude sur les archives municipales.

Phonétique, Morphologie, Syntaxe, voilà, à grands traits, les principales remarquables et qui traitent les bases de la grammaire ; j'en veux comme preuve ce passage, tiré d'une discussion sur le présent du subjonctif pouvant être employé pour le futur, l'imparfait du subjonctif pour le conditionnel.

« On trouve un exemple de phrase hypothétique irrécusable et conditionnel passé : « Appellera Dieu si poges. »

Que Mlle Dohelmman reçoive nos sincères et modestes félicitations ! Grâce à elle, Cahors fait officiellement son entrée à l'Ecole des Chartes.

Ant. CHÉRY.

Avis aux veuves d'officiers

« Le Ministre de la Guerre dispose d'une donation de 2.000 francs de rente offerte par Mme veuve Rolin, et destinée à venir en aide à des veuves d'officiers et assimilés de l'Armée de terre, les plus intéressantes par leurs charges de famille.

« Le bénéfice de cette fondation revenant cette année à la 17^e Région, les demandes des intéressées en résidence dans le Lot, appuyées de toutes justifications utiles, devront être adressées au Commandant d'Armes à Cahors, le 20 mars prochain au plus tard.

« La quote-part à attribuer à chaque bénéficiaire, fixée par le Général commandant la 17^e Région ne sera pas inférieure à 100 francs.

Les incorporations dans les services automobiles de l'armée

Les jeunes gens du prochain contingent à incorporer qui exercent la profession d'ouvrier spécialiste en automobiles (et en particulier ceux affectés à la conduite des auto-chenilles) désirant être affectés à un escadron d'auto-mitrailleuses de cavalerie, au centre de Saumur ou à un bataillon de dragons portés, adresseront immédiatement au ministre de la Guerre (2^e Direction, Bureau de la Cavalerie), une demande mentionnant leur adresse et leur bureau de recrutement accompagnée d'un certificat d'aptitude professionnelle ou de titres contrôlés, justifiant leur spécialité.

Bureaux de placements gratuits

L'Officiel publie un rapport sur les subventions aux bureaux de placement gratuit pour l'année 1927.

Pour le département du Lot, la situation est la suivante :

Premier semestre. — Placements à demeure, 359 ; placements en extra, 58 ; totaux, 417.

Deuxième semestre. — Placements à demeure, 421 ; placements en extra, 56 ; totaux, 477.

Montant des dépenses. — 1^{er} semestre, 827 fr. 90 ; 2^e semestre, 846 fr. 45.

Montant des subventions. — 1^{er} semestre, 225 fr ; 2^e semestre, 223.

CAHORS

UNE PARTIE DE CHASSE A CAHORS

Le vrai Cinéma !

Au lendemain de la clôture de la chasse, nous avons dit que, bientôt, allait s'ouvrir la période durant laquelle les exploits cynégétiques nous seraient, sérieusement et copieusement narrés.

Et nous avions promis de retenir et de relater les plus intéressants, les plus captivants, et surtout, les plus véridiques de ces exploits !

Eh ! bien ! ce n'est pas le moment de les raconter, parce qu'il y a mieux. La chasse est toujours ouverte !

Quoi ! la chasse à la bête sauvage, au sanglier, par exemple ? Non ! une chasse en ville, à Cahors, dans la cour du Palais des Fêtes !

Un film cynégétique, alors ? Ce n'est pas sérieux !

Oyez, lecteurs, cette histoire de chasse : c'est sérieux, c'est vrai !

Ces jours derniers, un sympathique automobiliste cadurcien rentrait d'une randonnée à travers le Causse, à Cahors dans la nuit.

Sur la route éclairée par les phares de l'auto il aperçut un... animal, qui, ébloui par la lueur des phares ne savait où se garer. L'auto arriva brutale sur lui, et le heurta.

Un cri. Le chauffeur arrêta l'auto. « C'est un lièvre, oh ! veine », dit-il !

Il descendit sur la route, et surpris ! ce fut un blaireau qu'il trouva encore pantelant. Il le saisit et le jeta dans le caisson de l'auto. Bonne affaire !

En route ! et l'automobiliste rentra à Cahors, et remisa la voiture au garage.

Le lendemain matin, à la première heure, notre sympathique chauffeur s'empressa d'aller voir l'animal qui était dans le caisson de l'auto.

Il ouvre le caisson, il regarde, et tout à coup, il pousse un cri de frayeur, referme le couvercle du caisson, et se rend, en courant, chez un voisin : « Pardon, avez-vous un fusil ? »

« Oui, répond le voisin. Pourquoi ? » — « J'ai dans le caisson de mon auto un blaireau que j'ai heurté qu'il était mort ; mais je viens de le voir, il remue, il est en vie et il m'a fait peur ! Il faut le tuer ! »

Et cela se passait au coin de la place des Pêcheurs.

Le voisin, chasseur réputé, eut le sourire cynégétique : « Vous avez un blaireau dans le caisson de l'auto, et vous avez peur ? Allons voir ! » Il prit son fusil.

Et l'automobiliste et le voisin se rendirent au garage. Le couvercle du caisson de l'auto fut levé par l'automobiliste qui cria : « Oh ! oh ! il ouvre les yeux, il me regarde, il remue ! » Crac ! Le couvercle du caisson fut refermé. Le voisin raisonna :

« Voyons, il faut le sortir. »

« Non, je vais chercher un ami chasseur, rue de la Préfecture », répondit l'automobiliste.

Effectivement, l'ami, un chasseur réputé arriva armé de son fusil.

Mais, en même temps, la rue du Château-du-Roi (c'est là où se trouve le garage de l'automobiliste) se remplissait de curieux.

Que faire ? Le voisin eut une idée : « Transportons le caisson dans la cour du Palais des Fêtes. »

Aussitôt dit, aussitôt fait. Le caisson fut enlevé, et transporté au Palais des Fêtes. Mais il ne partit pas seul. Derrière les deux porteurs, suivaient le voisin, l'ami chasseur, armés de fusil, l'automobiliste et un cortège de cent personnes au moins.

« Qu'ès oco ? » disaient les passants ? Et comme les personnes du cortège ne connaissaient rien de l'histoire, on entendait les réponses suivantes :

« Portoun uno bestio, un roynal, un co fol ! »

Bref, le cortège arriva dans la cour du Palais des Fêtes. Jamais film cinématographique ne sera pris avec plus de naturel. La foule des curieux se tenait contre le mur, attentive et craintive !

L'automobiliste ne voulut rien savoir pour assister à l'ouverture du caisson. Il se tint à l'écart.

Le caisson fut ouvert, l'ami chasseur muni d'une pince, saisit le blaireau et le jeta dans la cour du Palais des Fêtes.

La bête, effectivement, était bien vivante : des chiens se précipitèrent sur elle ; elle se défendit, foncea sur eux, et tenta de s'enfuir.

« Mais, tirez donc », criaient l'automobiliste, qui se tenait à l'écart.

Les chiens aboyaient, les curieux s'effarfaient, le blaireau tournait, tenait tête aux chiens.

Un cri : « Attention ! » Un coup de feu. Pan ! Un deuxième coup : Pan ! L'ami chasseur avait tiré. Le blaireau était étendu raide mort.

L'émotion de tout le monde et de

Conférence

Sous les auspices de la Société des Etudes du Lot, une conférence sur « la Tchécoslovaquie pittoresque », sera donnée le 26 février dans une salle du Lycée Gambetta, par M. Ténon, chargé de missions par le Gouvernement tchécoslovaque.

Hyménée

Nous apprenons le prochain mariage de M. Ménauge, ingénieur-électricien, fils de M. et Mme Ménauge, instituteurs en retraite à Cahors, avec Mlle Germaine Tailhade, de Castelnaud-Montrastier.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Amicale Aveyronnaise de Cahors

Les membres de cette société ont, dans une de leur récente réunion générale, décidé que le bal annuel aura lieu le mardi 18 février dans la magnifique salle du Palais des Fêtes.

La Commission des Fêtes de l'Amicale s'est assurée le concours d'un orchestre de choix qui pourra satisfaire les plus infatigables danseurs.

Les sociétaires peuvent d'ores et déjà retirer les cartes d'entrée chez nos camarades :

Roy, horloger ; Ressayeur, café Tivoli ; Etienne, bourellier, tous boulevard Gambetta et Mazars, employé P. O., Gare des voyageurs.

Pour le Comité :

Le Secrétaire : Bessou.

Bal

Le bal organisé par l'Amicale des Originaires de la Dordogne a eu lieu mardi soir, au Palais des Fêtes.

C'est la première soirée offerte par cette belle société et il faut reconnaître que pour la première fois, ils ont obtenu un vif succès.

Ils avaient annoncé, en effet, que « rien ne sera négligé pour que cette soirée soit des mieux réussies. »

Eh bien ! ils ont tenu parole. Rien ne fut négligé.

Les décorations, les illuminations étaient splendides et l'orchestre était composé des meilleurs musiciens de notre ville.

Malgré le mauvais temps, de nombreux invités avaient tenu à se rendre à cette soirée de gala et les couples, également, qui prirent part aux diverses danses étaient en grand nombre.

Danses modernes, danses anciennes furent jouées et dansées, et ce n'est que tard dans la nuit que prit fin cette superbe fête qui ne sera pas la dernière.

Les pauvres n'ont pas été oubliés.

Une quête faite au cours du bal a produit la somme de 99 fr. 75.

Bal des Officiers de réserve

Nous rappelons que c'est samedi salons de la Préfecture, le bal des Officiers de réserve, que nous avons déjà annoncé.

Cette soirée dansante, qui remporte chaque année un si vif succès, s'annonce cette année particulièrement brillante.

Un orchestre de choix, des divertissements originaux, un cotillon des plus variés, tout contribuera à donner à ce bal, gaieté et entrain.

Le bal commencera à 22 heures.

Les dernières cartes s'enlèvent rapidement et les retardataires feront bien de se hâter, le nombre des cartes étant limité.

Société des Etudes du Lot

Présidence de M. le Chanoine Foissac

Séance du 19 décembre 1929

Sont présents : MM. Lescure, Laubart, Rajade, Bouscage, Sol, Gaignebet, Teysnières, Guilhamon, Daynard, Bergon, Calmon, Bult, Foissac, Rigaudières.

M. Guilhamon rend compte des publications reçues et des subventions, qui ont été accordées à la Société des Etudes.

Il est ensuite procédé aux élections pour le renouvellement du bureau.

MM. le D^r Bergougnoux et Grangé, sont élus présidents semestriels.

MM. Guilhamon, secrétaire général, Lamblot, trésorier, Calmon, archiviste, Bergon, secrétaire des séances, sont ensuite réélus.

Après l'élection du bureau, M. le chanoine Foissac remercie ses collègues de la bienveillance qu'ils ont bien voulu lui témoigner pendant l'année écoulée, et retrace l'activité de la Société sous sa présidence.

M. Rajade signale un article très curieux paru dans le « Temps » en novembre dernier intitulé « La lutte pour l'Episcopat ».

C'est l'histoire des difficultés suscitées, en 1792, au célèbre abbé Grégoire évêque constitutionnel de Blois et plus tard député, par l'ancien évêque catholique Mgr. de Théménes, seigneur de Gourdon et la Bouraine, notre compatriote. Celui-ci est présenté à la fois comme un personnage très honnête, vertueux, mais très allier qui aurait été assez mal vu de son clergé.

Il signale aussi dans la « Revue de la Viticulture du Midi » de décembre 1929 un article reproduisant des procédés du moyen âge pour les soins à donner aux vins du Sarladais et du Quercy, exprimés en pure langue romaine.

Il est à remarquer que les mêmes expressions sont encore employées par nos vignerons quercynois.

l'automobiliste donc ! était à son comble

Ouf ! Ah ! C'était fini ! Voilà une belle partie de chasse, à laquelle 200 personnes ont assisté, à Cahors, dans la cour du Palais des Fêtes !

Qui osera dire, que cette histoire de... chasse n'est pas véridique ?

L. B.

L'Orphéon de Cahors

On nous communique : Depuis six grands mois l'Orphéon de Cahors s'est tu et la population a compris les raisons de ce silence qu'elle a unanimement approuvé.

Notre cher Directeur — l'âme de notre Société — était atteint de maladie très grave au moment même où s'abattaient sur lui et sur les siens des deuils foudroyants et cruels.

L'Orphéon a partagé toutes ces douleurs et il a vécu toutes ces angoisses. Autour de Gustave Barreau et de sa famille désolée, il a montré discrètement la garde de ses sympathies dévouées, de ses dévouements unanimes.

L'heure est venue de se remettre au travail et de tenir les promesses faites à notre vieux Cahors. Ainsi en ont décidé, dans leur Assemblée Générale, nos chanteurs impatients de reprendre le cours interrompu de leur marche aux succès.

Voici la composition de son Bureau :

Président, M. Lacaze ; vice-président, M. Rigal ; Directeur, M. Barreau ; Directeur-Honoraire, M. Lacroix ; Sous-Directeur, M. Calès ; Archiviste, M. Landrevie ; Chef orphéoniste, M. Parrieu ; Sous-chef orphéoniste, M. Lariet ; Secrétaire, M. Calmels ; Trésorier, M. Ourcival ; commissaire général, M. Sarrazin ;

Commission des fêtes : président, M. Nouailles ; commissaires, MM. Jusly, Delgal, Boulé, Laporte ; porte-bannière, M. Hébrard.

Pour l'année 1930, deux concerts au moins au Palais des Fêtes, et les beaux jours venus, concerts gratuits sur les Allées Fénélon. Le programme est complet et il sera rigoureusement exécuté.

Que nos membres honoraires veuillent bien nous continuer leur confiance et leur sympathie ; qu'avec eux la population cadurcienne fasse bon accueil aux cartes qui vont être présentées au prix modique de 10 francs et une fois encore, l'Orphéon de Cahors aura retrouvé sa vitalité et repris son plein essor.

Le Comité.

Trois qui l'échappent belle !

Une auto venant de Limogne et marchant à belle allure, lorsque au tournant de « Labarthe », commune de Vaylats, le conducteur ne put arrêter la voiture qui dérapa et alla buter contre un platane.

Le choc fut violent : la voiture tomba dans le fossé ; les trois occupants, après de lourds efforts, purent se dégager avec le concours de voisins.

Par un hasard miraculeux, ils étaient tous les trois presque indemnes. Ils souffraient à peine de quelques contusions qui, du reste, sont sans gravité.

M. le Docteur Daynard, de Lalbenque, appelé, leur donna les soins nécessaires par leur état dans le camion est hors d'usage.

Cambricieux

Les gendarmes de Cahors ont eu lundi à s'occuper d'un vol commis dans une grange, appartenant à M. Couderc J., à Arcambal.

Il s'agit d'un piège qu'il avait tendu dans sa grange.

Quelque braconnier a eu l'idée d'y introduire un furet, pour en faire sortir des lapins.

Mal en a pris au furet et au possesseur de l'animal, car le piège était un piège à ouf, le furet a été abîmé, ce qui déterminera le braconnier à pénétrer dans la grange et à emporter le piège. Mais ses traces de pieds vont permettre sous peu de le retrouver.

Coup de marteau

M. Auguste Gélis, manoeuvre à Cahors, était occupé à enfoncer une pierre, lorsqu'il reçut un coup de marteau à la jambe.

Cet accident nécessitera 12 jours de repos.

Relaxé

Nous avons relaté dans un précédent numéro que la gendarmerie de Labastide-Murat avait arrêté le nommé L..., du hameau de Bouvit (commune de Caniac).

L... était inculpé d'outrages et de menaces envers les gendarmes.

Conduit à Cahors, il fut écroué à la prison.

Mais comme nous l'indiquions, L... était plutôt malade que méchant. Il n'a pas, en effet, tout son sens.

M. le Procureur de la République vient de le faire relaxer purement et simplement.

Défaut d'éclairage

Un propriétaire de Douelle, M. E... rentrait de Cahors d'où il venait de passer son tabac.

Monté sur sa charrette, il arrivait auprès de Labastide lorsque les gendarmes lui intimèrent l'ordre de s'arrêter.

E... avait oublié d'allumer la lanterne de sa voiture.

Procès-verbal a été dressé. Mauvaise fin d'une journée qui avait bien commencé par une bonne livraison de tabac !

Ivresse publique

Le nommé Lespinnasse Camille, 49 ans, du Bourg, fut rencontré par les gendarmes alors qu'il était en état d'ivresse et qu'il faisait du scandale sur la voie publique.

Procès-verbal a été dressé contre lui.

Infraction

Pour défaut de déclaration d'automobile, procès-verbal a été dressé contre M. E..., boucher à Cajarc.

Toutefois, celui-ci avait déclaré une voiture, mais il avait omis de faire connaître qu'il l'avait transformée.

Diffamation

Plainte a été portée contre un propriétaire de Cuzance, M. Baptiste M..., pour diffamation et injures.

Encore une affaire qui n'a pas été établie et qui a été classée.

Violences légères

Une dame G... demeurant à Cahors, place Clément-Marot est poursuivie pour violences légères sur Mlle de L...

son terrain en match de revanche le onze de Biars. Le coup d'envoi est sifflé à 14 h. 30. Dès les dix minutes de jeu, Biars bénéficie d'un pénalty, Biars le shoote, mais notre excellent goal l'arrête. Peu après, l'E. S. A. shoote un pénalty qui est le premier but à notre actif. Peu après un deuxième pénalty pour Aynas se transforme en deuxième but. Le jeu est très animé de part et d'autre, les visiteurs traversent nos lignes. Notre avant-centre marque un troisième but. Peu avant la fin de la première mi-temps l'E. S. A. bénéficie d'un coup franc, à trente mètres des buts que notre demi-centre transforme en but que l'arbitre n'accorde pas. Mi-temps, E. S. A. 3 buts, Biars zéro. La deuxième mi-temps n'apporte pas grand changement. Les visiteurs sont désespérés et sont dominés par les locaux qui ont fourni une excellente partie. Notre avant-centre marque un quatrième but. Le match s'est terminé par 4 buts à 0 à l'avantage de l'E. S. A. Très bonne tenue des visiteurs. Félicitations à M. Leydel, arbitre.

A GRAMAT
Football. — Par suite de forfait, l'équipe première des Ecuireux gramatois se trouvait sans match dimanche 2 février. Après maintes démarches, les dirigeants de notre société ont réussi à conclure avec l'Avenir olympique de Lacapelle-Marival, renouant ainsi leurs relations amicales.

Gramat se présente amputé de son capitaine Gratias, Terrou, Penchenat, Cassary et son goal Balmelte. Quotidien handicapés par l'absence de ces excellents joueurs, nos Ecuireux firent de leur mieux et ne succombèrent que par 2 buts à 1.

Gramat ouvre le score par un pénalty, facilement transformé par Delpech. A la remise en jeu, les visiteurs égalisent à la suite d'une belle descente. La mi-temps survient sur le score de 1 à 1. Après les citrons, Gramat sera plus dangereux et le goal de Lacapelle doit faire montre de ses belles qualités. Sur une grosse faute d'un blanc, Lacapelle marque le deuxième but qui le rend vainqueur.

A Gramat, les jeunes remplaçants se sont particulièrement signalés. Le jeune Louis Dupuy, qui n'avait jamais joué goal, accepta de tenir ce poste délicat et fournit une partie admirable. Lacaze, à l'aile droite, fit de jolis centres en deuxième mi-temps. Jouve fut très précieux en défense. Les équipes premières sortirent leur partie habituelle, ou Bagnore, Bergougnoux et Lapuce dominèrent le lot. Les Ecuireux étant incomplets, les visiteurs leur avaient prêté le jeune Daniel Magot, qui jouait ailier gauche et fit une excellente partie.

A SALVIAIC
Football. — Le Club Athlétique Salvicois devait rencontrer, dimanche 2 février, la Société Sportive de Sérignac en match de championnat; mais, en raison de la pluie torrentielle qui ne cessa de tomber toute la journée, la partie a été remise à une date ultérieure.

Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert
Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Luzoch
Rugby. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Saux
Une grange écorchée. — Lundi soir, vers 14 heures, la grange de M. Caminade s'est effondrée.

Depuis quelques jours des pluies continuelles tombent sur le pays. Quelques infiltrations ont dû détrempier un mur bâti avec de la terre et ont causé l'éboulement de l'assise intérieure. Les fermes, n'ayant plus de point d'appui, sont tombées et ont entraîné la chute de la toiture. C'est un sérieux dommage surtout à cette époque de l'année.

Heureusement que tout se borne à des pertes matérielles et qu'aucun accident n'est à déplorer.

On s'est mis tout de suite à déblayer, afin de mettre le foin à l'abri.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Prix du gaz. — Comme conséquences d'une légère augmentation sur le prix du charbon et le salaire moyen de chauffeur, le prix du mètre cube de gaz est porté de 1,36 à 1,39 pour le 1^{er} trimestre 1930.

A la gare. — En ouvrant la porte d'un wagon, M. Soulié Camille, conducteur ayant fait une fausse manœuvre, trois doigts de la main gauche pris entre la porte et le montant ont été fortement contusionnés. Un repos de 15 jours sera nécessaire pour lui permettre de reprendre son travail.

Le wagon en question provient des livraisons allemandes et se trouve muni d'un dispositif spécial pour l'ouverture que l'employé ignorait encore. Nous pensons qu'il sera instruit par cette expérience.

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Linac
Mariage. — Nous apprenons le très prochain mariage de la toute gracieuse Mlle Juliette Cazard du village de Lagane avec M. Derbigne Simon du bourg.

Tous nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux futurs époux.

Bretenoux
Abattoir. — Pendant le mois de janvier, il a été tué : 2 bœufs, 5 vaches ou génisses, 47 veaux, 3 moutons et 24 porcs. Soit un total de 81 animaux. Sur ce nombre, 20 veaux ont été expédiés à Paris.

Le nombre des animaux abattus est inférieur de 28 unités à la période correspondante de 1929.

Délégués sénatoriaux. — Les conseils municipaux sont convoqués pour le 16 février prochain, à 9 heures du matin, pour nommer les délégués en vue de l'élection sénatoriale pour remplacer M. de Monzie, élu député de l'arrondissement.

Cajarc
Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche, 2 février à 16 heures pour la session de février.

Le procès-verbal est adopté. M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lafon, demandant le transfert du travail installé sur la voie publique en face de sa minoterie et d'une pétition d'un certain nombre d'habitants de Gaillac, demandant le maintien du statu quo.

Le conseil, considérant que l'intérêt public n'est pas en jeu, il n'y a pas lieu de s'occuper de cette affaire, mais prie M. le Maire d'essayer de mettre d'accord M. Lafon et M. Vialelle, propriétaire du travail. M. le Maire donne lecture d'un questionnaire envoyé par l'ingénieur en chef du Génie rural au sujet du chemin rural du Verdier.

Le conseil demande au Génie rural un projet d'égout et d'adduction d'eau. M. le Maire après avis du conseil met à la disposition des conseillers ruraux un crédit qui s'ajoutera aux souscriptions qu'ils ont déjà recueillies pour la réparation des chemins ruraux de leur quartier.

M. le Maire dit qu'il a prévenu le directeur de la Société électrique du refus d'un grand nombre d'abonnés de payer les quittances de décembre et janvier en raison de l'éclairage défectueux. Il fait connaître qu'il résulte d'une conversation avec l'ingénieur, que le projet de l'éclairage de Gaillac et d'Andressac s'éleva à 60.000 fr. L'Etat donnant 50 0/0 de subvention et la commune fournissant 15.000 fr., il reste 15.000 fr. à souscrire par les intéressés, ainsi qu'il a été dit à la réunion tenue à l'école de Gaillac.

M. Cournède est chargé de provoquer leurs souscriptions.

M. le Maire dit qu'on va reprendre incessamment les travaux de la rue centrale et de la place de l'Eglise.

Le conseil vote 1.000 francs pour la construction du chemin rural du Verdier.

M. le Maire dit que le travail d'Hermie est en mauvais état. M. Mailliebiau est chargé de faire un devis des réparations nécessaires.

Mme Vve Servat, dont le mari était adjudicataire des droits de place propose de continuer le bail. Adopté.

Avis avait été donné du passage de la pompe à vidanges, son arrivée n'ayant pas eu lieu, un nouvel avis sera donné.

M. le Maire annonce que M. le Préfet a alloué une subvention à la caisse des Ecoles de 320 fr.

M. le Maire propose d'émettre, com-

me les conseils municipaux de Saint-Céré et de Gramat, un vœu demandant que les employés municipaux soient à l'avenir, payés par l'Etat. Approuvé.

La Société de sport et de préparation militaire de Cajarc demande une subvention de 300 francs qui lui permettra de louer un terrain de jeu de foot-ball, appartenant à Mme veuve Bouscasse.

Le conseil accorde la subvention avec la restriction que la subvention sera retirée du jour où la Société ne fera plus usage du terrain.

Incendie. — Dimanche vers 10 heures, un commencement d'incendie se déclarait dans une maison du faubourg, appartenant à M. Mailliebiau, entrepreneur.

Grâce aux prompts secours apportés tout d'abord par les voisins, ensuite par la population accourue au premier appel, l'incendie fut promptement maîtrisé avec le concours de la pompe mise en batterie par M. Labro.

Les dégâts sont peu importants. Les ouvriers de toutes les corporations du bâtiment, toujours dévoués, ont rendu les plus grands services.

Remarqués sur les lieux, en outre de la gendarmerie, MM. Andrieu, maire de Cajarc, Docteur Albert, Conseiller général, Mirabel, Conseiller d'arrondissement et de nombreux conseillers municipaux.

Aynac
Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Cern

Bureau d'assistance. — Réuni le 2 février, à 10 h. 1/2, le bureau d'assistance, à l'unanimité des quatre membres présents (les trois autres excusés pour maladie ou déplacement urgent), donna un avis favorable à une demande d'assistance aux femmes en couches et dressa la liste des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite; cette dernière, arrêtée à 7 noms, ne comprend que des personnes très nécessiteuses et chacun se plaît à reconnaître ici que nos indigents n'abusent pas des faveurs de la loi; c'est ainsi que les dépenses médicales et pharmaceutiques furent nulles pendant le deuxième semestre 1929.

Voilà un bon exemple qui devait bien être imité ailleurs!

Nomination. — Quercy Antoine, de Meudens, a été nommé membre du bureau d'assistance pour une nouvelle période de 4 années.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Soirée de bienfaisance. — Afin de venir en aide au dispensaire antituberculeux de Gourdon et à l'œuvre d'hygiène sociale contre la tuberculose en France, le comité du timbre antituberculeux a décidé de donner une soirée, dite de bienfaisance. Dans sa réunion à l'hôtel de la sous-préfecture, il a jeté les bases, pour être exécuté dans la deuxième quinzaine de février, d'un vaste programme récréatif pouvant attirer la population et la faire participer ainsi à l'œuvre sanitaire poursuivie, véritable croisade contre l'implacable fléau qu'est la tuberculose. Déjà, le concours si utile de nos diverses sociétés locales est assuré. A la tête de ce mouvement humanitaire, toutes les notabilités, tant civiles qu'administratives, s'y sont inscrites. Dès qu'un programme sera arrêté, nous nous empressons de le faire connaître.

Gramat

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Salviaic

La Chandelure. — La Chandelure était au temps jadis une fête que l'on célébrait joyeusement dans nos campagnes. Mais, depuis la guerre, cette fête n'est plus célébrée.

Cette année, quelques jeunes filles ont cependant, encore fait sauter les crêpes blanches, dans la journée de dimanche.

La Chandelure constitue une date à

partir de laquelle on se plaît à dire que les printemps n'est plus déjà loin et cependant il est téméraire de l'affirmer, cette année, en raison de la température vraiment douce dont nous sommes gratifiés depuis le début de l'hiver.

Les fêtes de Carnaval commencent habituellement à la Chandelure, ainsi que les fêtes votives; dimanche aura lieu, en effet, la première fête de l'année, celle de Florimont-et-Gaumier.

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Vayrac

Naissance. — Nous apprenons la naissance d'une fillette chez les époux Farges, employé à la Cie du P.-O.

Tous nos compliments au papa et nos vœux de bonne santé pour la maman et le bébé.

Réunion. — La commission de révision des listes électorales s'est réunie mardi soir, 4 courant, à 19 heures, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le maire, afin de statuer sur certaines réclamations en inscription et procéder à quelques radiations.

Renseignements

Convocation des Réservistes en 1930

Seront convoqués en 1930 : Les réservistes de la classe 1924 (c'est-à-dire nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1904), et un certain nombre d'officiers de réserve probables pour l'avancement.

Dates des convocations pour la 1^{re} région :

Infanterie : Centre de mobilisation d'infanterie n° 171 (Toulouse) et centre de mobilisation d'infanterie n° 173 (Pamiers) : trois séries : 24 mars au 13 avril ; 8 au 28 septembre ; 6 au 26 octobre. — Centre de mobilisation d'infanterie n° 172 (Agen) : trois séries : 24 mars au 13 avril, 21 juillet au 10 août ; 6 au 26 octobre. — Centre de mobilisation d'infanterie n° 179 (Montauban) ; 16^{is} tirailleurs sénégalais (Montauban) ; deux séries : 16 juin au 6 juillet ; 6 au 26 octobre ; 5^{is} régiment de tirailleurs indochinois (Agen), deux séries : 2 au 22 juin ; 6 au 26 octobre.

Artillerie : Centre de mobilisation d'artillerie n° 17 à Toulouse (spécialistes 105-155) ; Centre de mobilisation d'artillerie n° 38 (La Rochelle), trois séries : 24 mars au 13 avril ; 7 au 27 juillet ; 6 au 26 octobre. Centre de mobilisation d'artillerie n° 17 (Toulouse) spécialistes 75 et 155 c. ; quatre séries : 1^{re} mars au 20 avril ; 9 juin au 29 juin ; 4 au 24 août ; 6 au 26 octobre. Centre de mobilisation d'artillerie n° 37 (Agen), trois séries : 24 mars au 13 avril ; 2 au 22 juin ; 6 au 26 octobre. Centre de mobilisation d'artillerie n° 317 (Toulouse) ; quatre séries : 1^{re} au 30 mars ; 16 juin au 6 juillet ; 1^{re} au 21 septembre ; 3 au 23 novembre. — 17^e C. O. A. de 117^e R. A. L. (non spécialisation) ; trois séries : 24 mars au 13 avril ; 7 au 27 juillet ; 6 au 26 octobre ; parc d'artillerie (spécialistes) ; deux séries : 7 au 27 avril ; 1^{re} au 21 septembre.

Cavalerie : Centre de mobilisation de cavalerie n° 17 (Montauban) ; quatre séries : 31 mars au 20 avril ; 5 au 25 mai ; 30 juin au 20 juillet ; 1^{re} au 21 septembre.

Génie : Centre de mobilisation du Génie n° 48 (Toulouse) trois séries : 19 mai au 8 juin ; 30 juin au 20 juillet ; 4 au 24 août.

Train des Equipages : 17^e compagnie du train (conducteurs) ; six séries : 31 mars au 20 avril ; 28 avril au 18 mai ; 16 juin au 6 juillet ; 21 juillet au 10 août ; 8 au 28 septembre ; 6 au 26 octobre ; 14^e R. I. (secrétaires d'Etat-Major) ; trois séries : 24 mars au 13 avril ; 8 au 28 septembre ; 6 au 26 octobre.

Aérostation : Centre de mobilisation d'aérostation n° 102 (Toulouse) ; cinq séries : 11 juin au 1^{er} juillet ; 15 juillet au 4 août ; 1^{re} au 21 août ; 19 août au 8 septembre ; 6 au 26 octobre.

17^e section de C. O. A. (Toulouse) ; trois séries : 24 mars au 13 avril ; 21 juillet au 10 août ; 8 au 28 septembre.

Renseignements. — Pour avoir des renseignements concernant les exemptions, ajournements, changements de série, etc. : consulter l'affiche relative à la convocation des réservistes ou s'adresser aux brigades de gendarmerie, ou aux Centres de mobilisation ou au Corps de Troupe et Bureaux de recrutement.

Dernière heure

A la Chambre

Dans la séance de mercredi matin, la Chambre reprend la discussion du budget de l'air. La discussion générale est close et 16 chapitres sont examinés.

Dans la séance de l'après-midi, la discussion des chapitres du budget de l'air est reprise.

M. Renaudet, rapporteur, demande le vote du chapitre 17 qui est relatif à l'aviation civile. Les crédits demandés pour le budget de l'air sont de 2 milliards, dont 77 0/0 pour l'aviation militaire.

Par 385 voix contre 14, le chapitre 17 est adopté.

Dans une séance de nuit, la Chambre a voté le budget de l'air.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

Au pays des Soviets

De Berlin. — On mande de Riga, que les autorités bolcheviques auraient déporté et envoyé en exil tous les pasteurs luthériens de Leningrad sauf un.

Coup de grisou

De Berlin. — On mande de Moscou qu'un coup de grisou s'est produit dans la mine Carlsbad à Artemowsk, causant 8 morts et 2 blessés.

Le froid à Londres

De Londres. — Par suite du froid intense qui sévit, 2 hommes sont tombés morts à Leeds dans la rue.

L'automobilisme aux Etats-Unis

De New-York. — Pour 1930, on prévoit que la production des automobiles aux Etats-Unis variera entre 4 et 5 millions de voitures.

Le nouveau roi des Bohémiens

De Berlin. — Près de Varsovie, à Pidstob, vient d'être couronné comme nouveau roi des Bohémiens, Michel Kette, qui portera le nom de Michel deux.

Toutes les tribus tziganes ont assisté à la cérémonie.

A Nankin

De Londres. — La ville de Nankin est alarmée par la nouvelle que 2.000 soldats se dirigent vers la ville.

Le Gouvernement de Nankin a envoyé des renforts, 5.000 hommes sont déjà en route.

MATÉRIAUX à VENDRE DE SUITE

Situés en face l'usine de Boissières
S'adresser au Bureau du Journal

PLACEZ VOS CAPITAUX sur Immeubles

hypothèques au porteur à partir de Cinq mille francs

COMPTOIR CENTRAL de prêts et d'obligations hypothécaires

3 et 5, Rue de Metz, PARIS (X^e)
Correspondant : C. CHARTROU Agent d'affaires, Figeac

CONTRE LA GRIPPE

Pendant la grippe — ou simplement pour se préserver — il est recommandé à tous de se fortifier pour aider l'organisme à se défendre contre les microbes. Un remède simple et peu coûteux consiste à acheter un flacon de Quintonine et à le verser dans un litre de vin de table. Le vin fortifiant ainsi obtenu instantanément est un reconstituant parfait et un stomacal de tout premier ordre. Il stimule l'organisme, l'aide à réagir contre la maladie et rend l'appétit. La Quintonine se vend au prix réduit de 4 fr. 95. Comme il existe des contrefaçons exigez la véritable marque Quintonine. Toutes Pharmacies, et pharmacie Orliac à Cahors.

HALLES DE CAHORS GRANDE MARQUE CAFÉ BRÉSILIEN

superbes primes
seul Dépositaire pour la Région
Alimentation Halles, Cahors

Téléphone 218

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Rapport de faillite

Le Tribunal de Commerce de Cahors a, par jugement en date du quatre février mil neuf cent trente,

« Déclaré nul et de nul effet le jugement du vingt-un janvier mil neuf cent trente, déclaratif de la faillite du sieur DELON Irénée, Mécanicien agricole, demeurant à Prayssac ;

« Rapporté le dit jugement et remis les parties au même et semblable état qu'avant icelui.

Le Greffier, E. MANEYROL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE de la dame FOURTET Lœtitia, Veuve ASSUET, Minoterie et Boulangerie demeurant à St-Vincent-Rive-d'Ort

Report d'ouverture

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du quatre février mil neuf cent trente, il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal fixe et reporte au onze janvier mil neuf cent trente-neuf la date de la cessation de paiements de la dame FOURTET Lœtitia, Veuve ASSUET, Minoterie et Boulangerie, demeurant à St-Vincent-Rive-d'Ort, et l'ouverture de sa liquidation judiciaire.

« Ordonne l'affiche et l'insertion du présent jugement aux formes de droit.

« Dit que, pour le surplus, le jugement déclaratif conservera son plein et entier effet. »

Pour extrait conforme : Le Greffier, E. MANEYROL.

Nota. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

FAILLITE du sieur Jean DUMONT, Frumisterie, Chaudronnerie et Tôlerie demeurant à Cahors, 5, rue de l'Université

Convocation des créanciers pour reddition de comptes

Messieurs les créanciers de ladite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

Le dix-huit février mil neuf cent trente, jour de mardi, à treize heures trente.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour recevoir les comptes de gestion du syndicat définitif, — les vérifier, — les débiter, — les clore, — les arrêter et lui donner décharge de ses fonctions.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article cinq cent trente-sept du Code de Commerce.

Le Greffier, E. MANEYROL.

Feuilleton du « Journal du Lot » 24

LES YEUX QUI S'OUVRENT

PAR Henry BORDEAUX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

« Nul effort n'est perdu. » PASTEUR.

DEUXIEME PARTIE

II LA VEILLÉE

— A qui ? interrogea machinalement Elisabeth.

— A la dame... qui était triste dans le château. Et il s'est endormi à la chasse...

L'histoire se renouait ainsi qu'un anneau, mais les paupières aux longs cils cessèrent de palpiter comme de petites ailes, et, après deux ou trois mouvements nerveux, l'enfant s'endormit sur son oreiller de boucles blondes.

Elisabeth demeura longtemps, immobile, à comparer le sommeil de Marie-Louise à celui de son frère. C'était un enfant d'une imagination plus ardente, d'une sensibilité plus rapide qu'il fallait calmer et affermir. Cette tâche incombait à la mère seule, maintenant qu'Albert n'était

plus là. Albert ? Où était-il à cette heure ? Comment avait-il pu les abandonner ? Elle ne l'aimait plus ; mais du temps qu'il était là, elle sentait la maison plus solide, mieux construite contre les intempéries.

Pour échapper à ce souvenir qui, près des enfants, la tourmentait, elle se leva et gagna sa chambre qui était voisine. Elle tira sur elle la porte de communication sans la fermer tout à fait, de façon à entendre le moindre bruit tout en interceptant le passage de l'air. Ayant pris ces précautions, elle se hâta d'ouvrir la fenêtre, car elle étouffait.

La lune s'était levée, mais le toit la cachait, et l'on ne pouvait voir que sa clarté répandue en nappe sur la campagne. Les pelouses sans ombre se déplaçaient au loin, unies, lisses et pâles, seulement coupées çà et là par des groupes d'arbres semblables à des concubines mystérieuses dans la nuit. De rares étoiles tremblaient à l'extrémité de l'horizon, sans réussir à former des constellations bien distinctes. Et sur la villa voisine, celle des Passerat, un mêlé qui profilait des branches recombées dessinait sur le mur l'image d'une pagode.

Le silence, cette paix qu'Elisabeth pensait respirer au balcon avec l'odeur des massifs de roses, furent brisés par le feu d'artifice qu'on tirait au Casino. Des fusées partirent avec un grand vacarme, se perdirent aisément dans l'air et retombèrent en pluie colorée dont le clair de lune dé-

truisait à moitié l'effet. Et ce fut le signal de cris, d'applaudissements, de tout un brouhaha de fête, mêlé aux cuivres d'une fanfare.

Elle rentra dans sa chambre. Le bruit de son cœur lui suffisait. Rien ne pouvait atténuer l'impression de dégoût que l'aveu de Philippe Lagier, après sa découverte récente, lui avait laissée, et qu'elle traînait partout après elle, de chambre en chambre. Elle but d'un trait un verre d'eau où elle avait versé quelques gouttes d'ammoniaque anisée pour chasser la saveur de cendres que ses lèvres gardaient. Mais ses lèvres se séchèrent aussitôt. Un souvenir oublié, inattendu, presque burlesque de son enfance, vint donner inopinément une image concrète à ses sensations.

Petite fille encore, elle avait lu dans une mythologie qu'il y avait des hommes aux pieds de boue, et qu'on les appelait des faunes ; amusée de cette particularité, elle avait passé toute une journée à baisser les yeux dans la rue sur la marche des passants.

« En as-tu rencontré ? » lui avait demandé le lendemain, d'un ton incrédule, sa meilleure amie et sa confidente, Blanche Servin. Pour ne pas donner à son livre un démenti brutal, elle avait répondu : « Avec les souliers, on ne peut pas savoir. » Nos dispositions d'esprit ont tant d'influence sur nos interprétations des choses que cette évocation ancienne de sa mémoire, au lieu de lui apporter une diversion, satisfisit ses be-

soins de révolte et augmenta ses répuugances. Il fallait voir clair dans la vie : eh bien ! elle avait ouvert les yeux et ne rencontrait autour d'elle que l'ignominie et les plus bas calculs à peine dissimulés par des apparences de correction. Cette femme prenait un amant non par amour, mais pas snobisme. Telle autre tirait profit de la liaison de son mari. Ce vieillard — son père ! — donnait sa maîtresse pour amie à sa femme et à sa fille. Et quant à cet honneur, dont les hommes prétendent qu'ils font une religion, même s'ils ont rejeté toute autre règle, elle savait ce qu'il fallait en penser, puisque l'avocat, le conseiller, l'ami intime d'Albert pensait lâchement à profiter de ses services mêmes pour s'offrir en consolateur. Il n'y avait donc pas de milieu entre l'aveuglement de sa mère, le sien avant sa séparation, et la vision de tant de vilenies qui la hantait comme un cauchemar. Voir clair, cela consistait à fuir le mensonge des visages, à regarder à terre, à découvrir les pieds de boue. Pouan !

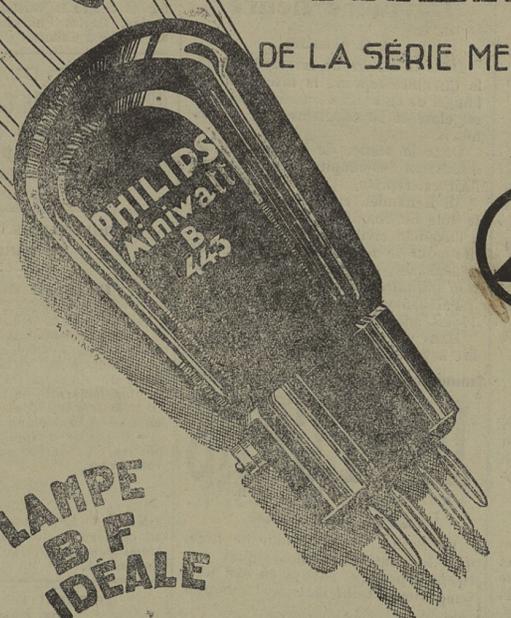
Un soupir, puis un cri à demi étouffé qu'elle entendit venir de la chambre voisine, la tirèrent du dégoût où elle s'enlisait comme dans une ornière, la contraignirent à se lever de son fauteuil, à marcher avec une prudence toute maternelle. Le petit garçon n'avait pas bronché : il gardait la même position incommode. C'était Marie-Louise qui s'agitait dans son sommeil, Elisabeth borda la cou-

verture que l'enfant avait rejetée et s'assit entre les deux lits. A la lueur de la veilleuse, elle regarda longtemps à droite et à gauche tour à tour, comparant les traits immobiles des deux petites figures endormies, l'une tout à son affaire qui était le repos, l'autre remuante et expressive jusque dans ce demi-abandon de l'existence, comme si l'imagination, à l'abri des paupières closes, demeurait en éveil et continuait ses représentations les yeux éteints et la scène obscure.

— Que sera-ce de ces chéris ? pensa-t-elle détournée d'elle-même. Et la crainte de l'avenir l'étreignit brusquement. Plus tard, bientôt, ils feraient l'apprentissage de la vie, seuls, tout seuls. La vigilance d'une mère n'y pourrait rien. Ils recommenceraient l'éternelle expérience qui meurt avec chacun. Ils rencontreraient les mêmes tristesses, ressentiraient les mêmes rancœurs, connaîtraient les mêmes désespoirs. Car le monde ne changerait pas pour eux. Elle l'avait découvert tel qu'il était dans sa vérité. Ah ! du moins, si elle ne pouvait les avertir, les

LA B 443 PHILIPS

DE LA SÉRIE MERVEILLEUSE



REPLACE 2 ÉTAGES D'AMPLIFICATION

LAMPE B.F. IDEALE

En lisant le journal

C'est en lisant que l'on s'instruit, mais il ne faut pas croire qu'il soit absolument nécessaire de s'absorber dans la lecture de gros volumes, trop souvent ennuyeux, pour apprendre quelque chose. Vous pouvez trouver dans des lectures moins arides, par exemple, dans votre journal, plus d'un enseignement utile. Ainsi c'est dans son journal que Mme Blanche Frelicot, demeurant au Minéral, Bois-Normand, près Lyre (Eure), a trouvé une indication qui lui a rendu grand service. Voici, d'ailleurs, ce que Mme Frelicot nous écrit :

« A la suite de mes couches, je suis restée plusieurs années très affaiblie. Je souffrais, en outre, de maux de tête et de maux d'estomac. J'ai essayé, sans succès, plusieurs médicaments. C'est alors que, ayant lu dans mon journal les éloges que l'on en faisait, je me suis décidée à prendre des Pilules Pink, et dès la troisième boîte, mon état s'était déjà bien amélioré. Aujourd'hui mes troubles ont disparu et je me trouve en excellente santé. »

Les Pilules Pink agissent vite et énergiquement. Elles purifient et enrichissent le sang, tonifient le système nerveux et stimulent les fonctions organiques. Grâce à cet ensemble de propriétés, les Pilules Pink constituent un médicament d'une puissante efficacité dans tous les cas d'anémie, névrosisme, affaiblissement général, contre les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, les maux de tête, l'épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Ph^{ie} P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 8 francs la boîte, 45 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

350 Px réel gar. plée. 210 l. de mon par lus, franco, régie, port. **VIN** fut t. compris, 3 échantil. 3 fr. Mme Louise CAZALS, Prop., 190, r. de Sérignan, BEZIERS.

ETUDE DE M^r Louis SOLMIAC
NOTAIRE A CATUS (LOT)

Deuxième avis

Suivant acte reçu par Maître Louis SOLMIAC, notaire à Catus, le vingt-trois Janvier mil neuf cent trente, enregistré à Catus le vingt-cinq du même mois, le 171, c^o 738.

M. Jean-Julien RAYNAL et Mme Jeanne-Luce VIDAL, demeurant à Catus, ont vendu à M. Antoine MAGNE, industriel-moutier, demeurant à Souillac (Lot), un fonds de commerce de boulangerie, sis à Catus et avec le dit fonds, la clientèle, l'achalandage, le mobilier et le matériel y attachés.

Une inscription de cette vente a été faite au Bulletin Officiel des ventes de fonds de commerce portant la date du 5 Février 1930.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues en l'étude de M^r SOLMIAC, notaire à Catus, domicilié élu.

Cette inscription est faite en renouvellement de celle parue dans ce même journal le 31 Janvier 1930.

Pour deuxième insertion :
L. SOLMIAC,
notaire.

Imprimerie d'Art de Paris, demande à Cahors représentant actif, vente facile, exclusivité, bonnes commissions. Ecrire avec références SORGAN, Agence Havas, BORDEAUX.

Bibliographie

Pour paraître prochainement :

EGLISE CONSTITUTIONNELLE ET EGLISE REFRACTAIRE
par Eugène SOL

Les idées d'un évêque constitutionnel, son administration son entier dévouement à la Révolution. — Discussions ardentes entre prêtres gagnés aux nouvelles doctrines et prêtres réfractaires. — Impossibilité pour de nombreux membres du clergé constitutionnel de se maintenir dans les paroisses. — Etat de misère où sont réduits beaucoup d'ecclésiastiques. — Prêtres arrêtés dans leurs cachettes, jetés en prison et condamnés à mort sur le territoire de l'ancien pays de Quercy (le Lot actuel, Montauban, Moissac). — Une association peu connue : la *Confrérie des martyrs*.

In-8° raisin de plus de 630 pages. Prix broché : 25 fr. (port compris). Dans le commerce, le prix sera de 30 francs.

Pour souscrire, adresser la somme de 25 francs à M. Eugène Sol, 3, Avenue de Toulouse, à Cahors (Lot). Toulouse c/c. 12-603.

LES ANNALES

La comtesse de Noailles, Louis Barthe, Yvonne Sarcey, André Villebeuf, Henri Duvernois, André Lang, Jacques Dyssord, André Billy entre autres ont collaboré au numéro des *Annales* du 1^{er} février où l'on peut lire en outre les éblouissantes pages de Georges Suarez sur Clemenceau, Cornélius Herz et le général Boulanger, celle de Gérard Harry sur le centenaire de la « Brabançonne », les curieuses impressions que Jean Marchand a rapportées d'un séjour chez les Druses et les réflexions d'Edmond Delage sur la conférence navale. Le numéro, magnifiquement illustré, est en vente partout : 3 francs.

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du n° 276 — Février 1930

Frauteck Bakulé, par M. Maurice Wolff. — La Céramique, par M. Maurice Savreux. — Groupes sanguins, par M. le Docteur J. Laumonier. — Nouvelle Salle du Musée de l'Armée, par M. Norbert Dufourcq. — La Physique, par M. Marcel Boal. — Les Plantes alimentaires, par M. Pierre

Monnot. — Gustave Stresemann, par M. Albert Pingaud. — Les Watteau de Lille, par M. Tristan Leclère. — La Production du zinc, par M. Camille Meillac. — Concours de mots croisés. — Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, théâtral et cinématographique, musical et artistique, financier, etc. 47 gravures. Le numéro, 4 fr. En vente chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13-21, rue Montparnasse, Paris 6^e.

Vient de paraître

'Au Pays des Bombances'

par Ernest LAFON

avec préface de Gustave GUICHES

Roman qui a reçu le plus chaleureux accueil en Quercy et dont les critiques de la grande presse font le plus vif éloge.

M. Serge Baranx en a dit : « Ce qu'il faut retenir et ce dont on ne saurait assez féliciter l'auteur, c'est d'avoir voulu avant tout être Quercynois, de l'avoir été dans le fond et dans la forme, car nous avons retrouvé, là, force de ces expressions qui ont la bonne saveur et le terroir et donnent à l'œuvre sa vraie signification... »

En vente chez l'éditeur ou expéditeur contre remboursement : M. Meyzenc, 36, boulevard Gambetta, CAHORS. — Un gros volume de 350 pages, très belle édition, 12 francs.

Un livre d'érudition et de poésie.

Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :

Le Lot à petites journées

par Eugène GRANGIÉ
préface de Léon Lafage,
illustrations de Mlle Alice Millochau
(Nouvelle édition)

Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs, Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupes d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE MEYZENC
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Maitresses de Maison!

LISEZ la

Mode Pratique

qui concilie
ELEGANCE - FANTAISIE
JOLIS RAFFINEMENTS
avec l'économie qu'impose la vie chère.

Un an, 52 numéros, dont 24 en couleurs : 50 fr.
Le Numéro : 1 fr.



Chemin de fer de Paris à Orléans

LE MAROC

à moins de 45 heures de Paris

Touristes qui craignent les longues traversées et hommes d'affaires pressés appelés au Maroc, profitez des nouveaux horaires espagnols qui fonctionneront à partir du 15 mai prochain. Vous pourrez aller de Paris à Tanger en moins de 45 heures, en partant de Paris par le train de luxe Pyrénées-Côte d'Argent (Paris-Quai d'Orsay 20 h. 40).

Vous arriverez à Madrid-Nord à 20 h. 35 et pourrez repartir le soir même de Madrid-Atocha à 21 h. 35.

C'est la voie la plus rapide, la seule ne comportant guère que 2 h. 1/2 de mer.

L'AMERIQUE DU SUD

Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés di-

rectement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixe pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

Nouvelles cartes pour voyages à 1/2 tarif

En vue de faciliter les déplacements de tourisme ou d'affaires que les voyageurs peuvent avoir à effectuer successivement pendant une période de temps limitée, ainsi que les voyages circulaires d'une certaine étendue et dont les intéressés conserveront à tout moment la faculté de régler l'itinéraire à leur gré, les Grands Réseaux délivrent des cartes donnant droit à la délivrance de bil-

lets à demi-tarif et valables pendant un ou deux mois.

Les cartes peuvent être délivrées à partir d'un jour quelconque du mois, au gré des voyageurs.

Prix des cartes :

Pour un mois. — Première classe, 270 fr. 30 ; 2^e classe, 218 fr. 95 ; 3^e classe, 142 fr. 80.

Pour deux mois. — Première classe, 450 fr. 50 ; 2^e classe, 364 fr. 90 ; 3^e classe, 238 fr. 10.

Les cartes d'un mois peuvent être prolongées de quinze jours moyennant un supplément égal au tiers de leur prix normal.

Les voyageurs ont avantage à prendre une carte d'un mois, au lieu de se munir de billets simples, dès que le trajet à parcourir dans une période de trente jours dépasse 1.440 kilomètres en deuxième ou en troisième classe ; pour un parcours de 2.000 kilomètres, la réduction atteint déjà près de 15 0/0. La réduction augmente avec la distance.

Pour plus de détails, se renseigner dans les gares.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DU LOT

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
Sous-Secrétariat d'Etat des P. T. T.

POSTE AUTOMOBILE RURALE

SERVICE POSTAL, TRANSPORTS DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX DE MESSAGERIES (G. V. et P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

Circuit de Cahors-Sud-Est

HORAIRES pratiqués depuis le 1^{er} DÉCEMBRE 1928

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1		LOCALITÉS	HORAIRE N° 2	
	Lundi, Mercredi, Vendredi	Matin : Départ		Mardi, Jeudi, Samedi	Matin : Départ
CAHORS-GARE	7h20	18h35	CAHORS-GARE	7h20	18h35
CAHORS R. P.	7 45	18 25	CAHORS R. P.	7 45	18 25
Bas côte de LA MARCHANDE	7 55	18 15	Bas côte de LA MARCHANDE	7 55	18 15
Bifurcation route de VAYROLS	8 10	18 10	PEYRELEVADE	8 10	18 10
FLAUJAC-POUJOLS	8 20	18	HAUTESSE	8 15	18 5
AUJOLS	8 35	17 45	CEURAC	8 25	17 55
CREMPS	8 45	17 35	LABURGADE	8 35	17 45
Bifurcation route de LALBENQUE	8 50	17 30	Bifurcation route de LALBENQUE	8 45	17 35
LABURGADE	9	17 20	CREMPS	8 50	17 30
CEURAC	9 10	17 10	AUJOLS	9	17 20
HAUTESSE	9 20	17	FLAUJAC-POUJOLS	9 15	17 5
PEYRELEVADE	9 25	16 55	Bifurcation route de VAYROLS	9 25	16 55
Bas côte de LA MARCHANDE	9 30	16 45	Bas côte de LA MARCHANDE	9 30	16 40
CAHORS R. P.	9 40	16 30	CAHORS R. P.	9 40	16 30
CAHORS-GARE	9 50	16 15	CAHORS-GARE	9 50	16 15

NOTA. — Le dimanche les horaires n° 1 et 2 seront observés alternativement

TARIF DES VOYAGEURS

Sens Cahors - Flaujac - Aujols, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION											
	Bas côte de LA MARCHANDE	Bifurcat. route de VAYROLS	FLAUJAC-POUJOLS	AUJOLS	CREMPS	Bifurcat. route de LALBENQUE	LABURGADE	CEURAC	HAUTESSE	PEYRELEVADE	Bas côte de LA MARCHANDE	CAHORS-GARE
CAHORS gare ou bureau de poste.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.
Bas Côte de LA MARCHANDE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bifurcation route de VAYROLS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
FLAUJAC-POUJOLS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
AUJOLS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CREMPS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bifurcation route de LALBENQUE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LABURGADE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CEURAC	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
HAUTESSE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PEYRELEVADE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bas côte de LA MARCHANDE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CAHORS-GARE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Sens Cahors - Ceurac - Laburgade, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION											
	Bas côte de LA MARCHANDE	PEYRELEVADE	HAUTESSE	CEURAC	LABURGADE	Bifurcat. route de LALBENQUE	CREMPS	AUJOLS	FLAUJAC-POUJOLS	Bifurcat. route de VAYROLS	Bas côte de LA MARCHANDE	CAHORS-GARE
CAHORS gare ou bureau de poste.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.	Pr. c.
Bas Côte de LA MARCHANDE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PEYRELEVADE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
HAUTESSE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CEURAC	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LABURGADE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bifurcation route de LALBENQUE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CREMPS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
AUJOLS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
FLAUJAC-POUJOLS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bifurcation route de VAYROLS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bas côte de LA MARCHANDE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CAHORS-GARE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Tarif des Commissions et des Messageries

0 à 3 kilogs.	0 fr. 60
3 à 5 kilogs.	1 fr.
5 à 10 kilogs.	1 fr. 50
10 à 25 kilogs.	2 fr. 25
25 à 50 kilogs.	3 fr. 50

Bicyclettes accompagnées... 1 fr. en messag., suiv. poids
Véhicules d'enfants accompagnés... 1 fr.

TARIF DES COLIS POSTAUX

Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

NOTA

Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kg. ne sont pas passibles d'aucune taxe s'ils peuvent être tenus sur les gares par le voyageur. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kg., sont passibles de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser vingt fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 12 francs pour les colis taxés à 1 fr. 60 et 70 francs pour les colis taxés à 3 fr. 50 avec l'échelle intermédiaire.

SERVICE POSTAL

Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

- 1^o vente des figurines postales d'usage courant, des timbres-retraite et des timbres de quittance ;
- 2^o réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation ;
- 3^o vente des enveloppes de valeurs à recevoir affranchies ;
- 4^o réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur) ;
- 5^o émission de mandats-cries, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 ;
- 6^o paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires ;
- 7^o en plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire entre le public et le bureau de Cahors pour effectuer :
 - 1^o l'expédition et la distribution des correspondances ;
 - 2^o l'émission des mandats-cries, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 ;
 - 3^o le paiement des mandats ordinaires supérieurs à 500 fr. et, sans limitation de somme, des mandats-cries, des mandats-lettres et des mandats-chèques ;
 - 4^o le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement ;
 - 5^o les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Épargne ainsi que les règlements et les remplacements des livrets ;
 - 6^o l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

COMMISSIONS

La poste automobile rurale assurera entre deux points quelconques de son parcours, les commissions de toute nature qui seront confiées par le public. C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que l'administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison étroite entre les agglomérations rurales et la ville de Cahors et par cela même de rendre service aux usagers dans toute la mesure du possible.

A titre d'exemple, la poste automobile rurale se chargera des commissions désignées (bouchers, épiciers, merciers, etc., etc.) et des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

Dans le même ordre d'idées, les habitants des localités comprises dans le circuit de la poste automobile rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).